

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 30 JUIN 2022

Le trente juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes

<u>Nombre de membres :</u>			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de :	
En exercice :	27	- L'affichage en Mairie le :	<u>07/07/2022</u>
Qui ont pris part au vote :	27	- La transmission en Préfecture le :	<u>07/07/2022</u>

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

La salle du conseil municipal est transférée Salle Louis Vogade pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

Etaient présent(e)s : Mesdames CAPRINI, MOIREAU, GIUJUZZA-NAVELLO adjointes,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO adjoints,
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, ROCHEREAU, NERINI, GREC-MERESSE,
Messieurs DRUSIAN, DERENNE, VALLAURI, GUENIN, PARAGE.

Absent(e)s et représenté(e)s :

Monsieur MORISSON représenté par Madame CAPRINI,
Monsieur BONNET représenté par Monsieur DALMASSO,
Madame FERRARO représentée par Madame GIUJUZZA-NAVELLO,
Monsieur BONUCCI représenté par Madame ROCHEREAU,
Monsieur CRASTES représenté par Madame GUIT-NICOL,
Madame MARCHAND représentée par Monsieur VALLAURI,
Madame DEBONO représentée par Madame MOIREAU,
Madame CREMONI représentée par Madame ODDO,
Monsieur TRUGLIO représenté par Monsieur PARAGE,
Madame SMOLDERS représentée par Madame GREC-MERESSE.

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant.

Monsieur VALLAURI Romain est élu secrétaire de séance.

41.2022 Dénomination de l'esplanade située devant la médiathèque

Madame GIUJUZZA-NAVELLO expose :

Il est proposé au conseil municipal de dénommer l'espace public délimité par la rue Torrin et Grassi, le bâtiment de la médiathèque Marie Toesca, et la façade Est de la salle Louis Vogade.

AR Prefecture

006-210600649-20220630-041_2022-DE
Reçu le 07/07/2022
Publié le 07/07/2022

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

Cet espace d'une superficie de 380 m² environ a été ouvert au public lors de la création du parking couvert de la nouvelle médiathèque numérique Marie Toesca en 2018. Il sert d'accès direct à la médiathèque.

Cet espace est particulièrement adapté pour organiser des rencontres artistiques, des manifestations culturelles. Très bien situé au pied du village, la population s'y retrouve quotidiennement.

Aussi, il nous a paru opportun de proposer une dénomination qui rende hommage à un artiste célèbre.

Je propose la dénomination Boris VIAN (1920- 1959), écrivain, poète, parolier, chanteur, musicien de jazz, dont la famille s'est installée à Gattières dès le début du XVIII^e siècle.

Cet espace sera en lien avec la médiathèque Marie Toesca dont l'objet est de promouvoir la culture.

Je vous propose de dénommer cet espace « Esplanade Boris VIAN ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve la dénomination de cet espace « Esplanade Boris VIAN ».**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,